

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2020



Compte rendu affiché le

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 3 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_032

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT
TITULAIRE ET D'UN
REPRÉSENTANT
SUPPLÉANT DU CONSEIL
MUNICIPAL AU RÉSEAU
FRANCOPHONE DES
VILLES AMIES DES AÎNÉS

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI
M. DIALLO (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

.....

Rapport de : Philippe COCHET

Depuis 2016, la Ville de Caluire et Cuire est membre du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Il s'agit d'une démarche d'adaptation de la société au vieillissement créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle vise à encourager les collectivités à une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association Loi 1901, s'attache à développer cette démarche au niveau francophone afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires. Pour cela, le RFVAA accompagne les collectivités pour valoriser leurs actions, et les mettre en relation, permettant ainsi la communication et l'échange de bonnes pratiques

La Ville de Caluire et Cuire, comme chaque membre du réseau, adhère à la Charte du RFVAA. Cette charte vise l'engagement dans une dynamique transversale autour des aînés selon huit thématiques : espaces extérieurs et bâtiments ; transports et mobilité ; habitat ; information et communication ; lien social et solidarité ; culture et loisirs ; participation citoyenne et emploi ; autonomie, services et soins.

Conformément aux statuts de l'association, la Ville, membre, est représentée par un élu et son suppléant.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- DE DESIGNER **un représentant titulaire et un représentant suppléant** de la Ville auprès du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

M. MICHON, titulaire et M. DIALLO, suppléant, sont élus par 34 voix pour.

Les candidatures de M. GILLARD, titulaire et Mme LE CARPENTIER, suppléante recueillent 9 voix.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.